

Charte de la personne âgée

DROITS ET LIBERTES

PERSONNE ÂGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

1 *Choix de vie*

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie

2 *Cadre de vie*

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante doit pouvoir choisir un lieu de vie, domicile personnel ou collectif, adapté à ses attentes et à ses besoins

3 *Vie sociale et culturelle*

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société

4 *Présence et rôle des proches*

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

5 *Patrimoine et revenus*

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles

6 *Valorisation de l'activité*

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante doit être encouragée à conserver des activités

7 *Liberté d'expression et liberté de conscience*

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix

8 *Préservation de l'autonomie*

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit

9 *Accès aux soins et à la compensation des handicaps*

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles

10 *Qualification des intervenants*

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution

11 *Respect de la fin de vie*

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille

12 *La recherche : une priorité et un devoir*

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir

13 *Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable*

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne

14 *Information*

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

